

Le contenu des tribunes est publié tel qu'il est envoyé par les groupes politiques. Son contenu n'engage que ses auteurs.

Ste Geneviève Avant Tout

Depuis 10 ans, Sainte Geneviève mène une action en justice contre la banque DEXIA dans l'affaire des emprunts toxiques qui a touché plus de 5 000 collectivités et établissements publics en France. La ville compte bien faire valoir ses droits dans ce scandale reconnu par tous et qui a d'ailleurs contraint l'Etat à débloquer un fond de soutien pour les communes qui mettent fin à leur contentieux.

Dans cette bataille face aux banques pour protéger les intérêts des Génévains, la commune a toujours veillé à utiliser tous les moyens d'actions, poursuivant les négociations pour sortir des emprunts de manière favorable pour la ville et menant parallèlement une action en justice. Alors qu'un jugement défavorable est intervenu en première instance au mois de juin, nous regrettons que certains élus d'opposition aient décidé de faire le jeu des

banques en utilisant les arguments déployés par DEXIA dans sa procédure contre la ville. Ne nous trompons pas de combat : il ne s'agit pas ici d'idéologie ou de petites polémiques partisanes mais des intérêts de notre ville avant tout !

Depuis 10 ans, les élus de Sainte Geneviève Avant Tout, assurent avec sérieux et pragmatisme la gestion de ce dossier. De nombreuses mesures ont déjà été prises pour faire face aux différentes hypothèses dans cette affaire. Des sommes très importantes ont été provisionnées depuis le début du contentieux, plus de 3.2 millions d'euros, et des discussions sont en cours avec l'Etat pour obtenir les 6 millions d'euros de fonds de soutien auxquels la ville pourrait prétendre si l'action en justice n'allait pas à son terme.

Parallèlement, la dette de notre ville a été abaissée de 48 M€ à 42.7M€ alors qu'elle conserve l'un des taux d'imposition les plus faibles de l'Essonne parmi les communes de plus de 20 000 habitants.

La majorité municipale prend ses responsabilités pour mettre un terme à ce dossier mais nous n'acceptons pas que certains instrumentalisent cette question et soutiennent de fait l'Ex-Président de DEXIA, contraint à démissionner moyennant, selon la presse, une indemnité de départ importante et une retraite chapeau conséquente - qui se chiffrerait en centaines de milliers d'euros.

Pour Sainte Geneviève Avant Tout
Jacqueline DIARD, 1^{ère} adjointe au Maire.

Sainte-Geneviève pour TOUS, pluraliste et constructif

Cette tribune a pour thème : pour le meilleur et pour le pire, la double peine pour les Génévains !

Sans grande surprise le 17 octobre dernier, le conseil municipal a élu Frédéric Petitta nouveau maire de notre ville par 30 voix sur 39, en remplacement d'Olivier Léonhardt élu Sénateur le 24 septembre dernier et atteint par la loi sur le non cumul des mandats. Lors des municipales 2014, on m'avait reproché à l'époque de demander si cette succession allait se faire dans les 3 jours, les 3 mois ou les 3 ans ? Dont acte...

Pour le meilleur et dans l'intérêt des Génévains, de la ville et de l'agglomération, notre groupe a adressé ses vœux de réussite aux nouveaux élus, notamment sur les projets qui rassemblent (reconversion de l'ancienne piscine et nouvelle médiathèque), mais sans éviter les sujets qui fâchent : les emprunts toxiques. On peut être un groupe municipal pluraliste et constructif à l'échelle locale !

Pour le pire, nous apprenions au conseil municipal du 29 sep-

tembre dernier que la ville avait été condamnée à payer les intérêts de l'emprunt toxique souscrit en 2007, à taux variable indexé sur le franc suisse, soit une somme exigible de 9,6 millions d'euros dont 1 million d'euros d'intérêts de retard ! Et en octobre, la cour d'appel a refusé le recours suspensif. Donc en attendant le jugement de la cour d'appel, c'est la double peine pour les Génévains.

1) Comme l'a indiqué l'ancien maire dans le journal Le Parisien du 28 octobre, «si nous devons payer cela sera lissé sur 10 ou 15 ans. Nous attendons aussi que l'Etat rouvre le fonds de soutien pour les emprunts toxiques. Si on devait tout rembourser tout de suite, on ne pourrait pas». Donc les foyers de notre ville vont devoir éponger cette dette de la dette bien au-delà de ce mandat, et si un fonds de soutien national devait intervenir, ce serait de toute façon le contribuable qui paierait.

2) Conséquence pour 2018, la seconde peine sera l'augmenta-

tion de la taxe d'habitation (TH) votée par la majorité municipale. Concrètement l'abattement général de 10% sur l'assiette de calcul de la TH a été purement et simplement supprimé, sans information préalable du conseil municipal ni convocation de la commission budgétaire prévue par le règlement lorsqu'une décision concerne le budget !

Cette erreur de gestion faite il y a 10 ans, même si elle n'était à l'évidence pas délibérée et que le comportement de Dexia est condamnable, va nous coûter très cher. Ce qui fâche sérieusement, c'est le manque de transparence, depuis la condamnation qui remonte au 26 mai dernier et jusqu'après les sénatoriales, et la suppression locale de la diminution de la TH promise par Emmanuel Macron. Les 80% de foyers qui devraient voir une baisse d'un tiers de leur TH en 2018 ne seront pas Génévains !

Jean POUCH, avec Sophie GODAR, Marie-Noëlle ROLLY et Yassin LAMAOU (www.sgpourtous.fr).

Sainte Geneviève Bleu Marine

On se souviendra de M. Léonhardt comme un maire qui a laissé des ardoises derrière lui.

Quelle tuile pour le parti socialiste à qui il devait en septembre 40 219 € d'arriérés de cotisations mais surtout pour le contribuable génévain !

En juin, le tribunal a rendu un verdict défavorable sur le procès qui opposait la commune à ses créanciers sur l'affaire des emprunts toxiques souscrits par la municipalité socialiste à la fin des années 2000. La commune a été condamnée en première instance à payer les intérêts toxiques dus et les dépens de la partie adverse pour la bagatelle de 9.6 millions d'€ !

Ce ne sont pas les 3.25 millions d'€ provisionnés jusque-là qui permettront d'éviter la douloureuse.

Pour commencer à boucher le trou, la première décision a été de supprimer les abattements sur les futurs impôts

locaux pour une recette maximale espérée d'1 million d'€. On est encore très loin du compte et des hausses plus spectaculaires se profilent.

La rose est fanée ; nous restent les épines...

Le tribunal a rendu en catimini son verdict en juin et tous les conseillers municipaux en ont été informés fin septembre ! Trois mois d'attente pour diffuser une information aussi capitale et... pour préparer sa candidature aux sénatoriales ! Si ce n'est pas de la dissimulation, ça y ressemble.

Son élection au Sénat apparaît comme une sortie peu glorieuse pour ne pas à devoir défendre son bilan lors des prochaines élections municipales et échapper ainsi au goudron et aux plumes, tout en offrant une certaine virginité à son successeur sur ce dossier.

Malin non ?

La loi du non-cumul obligeant les parlementaires à quitter

leur mandat de maire tombe à pic, les fesses d'un homme sont sauvées contrairement au portefeuille des contribuables !

Islamisme :

Suite à notre dernière tribune, nous avons interrogé M. Léonhardt sur le prédicateur Ben Hassen qui avait pris ses habitudes dans la mosquée de notre ville.

En substance, il s'en remet aux autorités et n'envisage pas de s'immiscer dans la gestion de la mosquée car dirigée par «des gens sérieux et qui n'ont jamais failli à leurs responsabilités».

C'est vrai qu'inviter un individu connu pour présenter des dangers radicaux est un acte sérieux et responsable par les temps qui courent...

Gaël Fouilleul - Suzanne Petit - José Pinto Cordeiro

Place au peuple de Sainte Geneviève

Un grand jour pour la santé et la démocratie!

Au Conseil municipal de Sainte-Geneviève, la confusion est à son comble, même sur les questions les plus essentielles pour notre quotidien. Un exemple récent.

Vendredi 29 septembre, le Maire a d'abord refusé que soit mis à l'ordre du jour un vote sur deux motions proposant deux points de vue distincts sur les réformes hospitalières en cours sur notre territoire:

1- notre motion refusant la fermeture de lits, de services et le risque de suppression de certains hôpitaux de proximité (Longjumeau, Juvisy et Orsay), s'inquiétant de la dégradation de l'offre de soins et soutenant les personnels de santé;

2- la motion déjà votée à l'agglomération CEA qui admet ces restructurations et se contente de demander des compensations.

Pour empêcher ce vote, le Maire a, ensuite, demandé au Conseil municipal de se prononcer sur son opportunité! On allait donc voter pour décider de voter ou non sur les deux motions! Ubuésque! Sans surprise, la majorité et la droite (Sainte-Geneviève Pour Tous) ont suivi le Maire et refusé que se tienne un vote sur les motions. Plus surprenant, les élus communistes ont approuvé la majorité ou opportunément déserté la salle au moment du vote. Notre élue, elle, a voté pour un vote sur les motions et pour qu'ainsi, ait lieu un débat démocratique sur le fond.

Nous avons des propositions à faire.

La valse des étiquettes et l'incohérence des discours politiques peuvent semer la confusion. Mais les actes révèlent de véritables positionnements que nous combattons avec vigueur et clarté. Nous ne pouvons accepter qu'en plus de cette confusion entretenue le débat démocratique lui-même soit confisqué par des manœuvres procédurales propres au Conseil municipal de notre ville.

Notre santé est un enjeu trop important pour mériter ça. Génévains et personnels de santé aux prises avec les difficultés quotidiennes apprécieront!

Liste «Place au Peuple de Sainte Geneviève»